

Décret

Générale

colonial

Décret n° 08-432-1932 Budget local de la Côte française des Somalis, exercice 1931.

n° 08-432-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 octobre 1932

Numéro JO
n° 432 du 30/11/1932

Date du numéro
30 novembre 1932

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, endue applicable à la Côte française des Somalis

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 16 juillet 1931, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1931,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé l'arrêté pris par le Gouverneur de la Côte française des Somalis, en conseil d'administration, le 6 août 1932, ouvrant au budget local de l'exercice 1931 un nouveau chapitre (

chapitre X), à la section 2 : « Recettes extraordinaires », doté d'une prévision de 1 millien de francs et arvêtant à la somme de 18.733.374 fr. 76 les prévisions de recettes de ce budget.

Art. 2

— Le Ministre des. colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

A LBERT LEBRUN. Par le Président de la République : Le Ministre des colonies, Albert SARRAUT.